

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 5 juin 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

DM-2023-01

Propriété située au 3029, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de la demande : bâtiments accessoires existants

- De régulariser la marge de recul latérale de la remise existante ayant une distance de 0,45 m au lieu de 1,4 m conformément à l'article 95 du règlement de zonage n° 439-2009;
- De régulariser l'implantation du garage privé, situé en cour avant, qui empiète de plus de 30 % devant la façade du bâtiment principal, conformément à l'article 100 du règlement de zonage n° 436-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 19 mai 2023.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
Directeur général et greffier-trésorier